

FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER

F.I.P.S -M

A.s.b.l – Association sans but lucratif
Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg F7236



Règlements français

LANCER POIDS DE MER

(Version 2012 + Prague 2017)

Table des matières

DISPOSITIONS POUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES DU LANCER DE POIDS DE MER	3
1.0 INTRODUCTION	3
2.0 CATÉGORIES DE POIDS	3
3.0 LA ZONE	4
4.0 LES CANNES	4
5.0 LES MOULINETS	4
6.0 LIGNES ET ARRACHÉS	4
7.0 LES PLOMBS.....	5
8.0 L'AIRE DE LANCER.....	6
9.0 STYLES DE LANCER – VALIDITE	7
10.0 PROCEDURE DE LANCER.....	8
11.0 PRISE DE MESURE DES LANCERS	8
12.0 POUVOIRS DE LA DIRECTION DE LA COMPETITION DURANT LA PRISE DE MESURE DU LANCER .	9
13.0 PARTICIPATIONS.....	11
14.0 CLASSEMENT – TROPHEES.....	12
15.0 SCHEMA DE L'AIRE DE LANCER.....	14
16.0 TIRAGE AU SORT POUR LE LANCER POIDS DE MER.....	15

DISPOSITIONS POUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES DU LANCER DE POIDS DE MER

Définitions:

LA ZONE DE RECEPTION correspond à la zone définie sur le terrain où les plombs doivent atterrir après le lancer et dénommée ci-après dans le texte «LA ZONE »

L'AIRE DE LANCER correspond au carré de 3,5 Mètres où le lanceur doit se tenir pour effectuer les lancers de plombs.

1.0 INTRODUCTION

Cette discipline de la FIPS/M a résulté du besoin des pêcheurs du bord de mer d'assurer le lancer de leurs bas de lignes et appâts de plus en plus loin en mer, et ceci a évolué en un sport qui demande de l'adresse technique, de la force musculaire, un entraînement exigeant, un régime alimentaire sain, une bonne psychologie et un équipement sportif de haute qualité, tout comme les sports reconnus par le Comité Olympique International. En tant que tel, il est utile pour les pêcheurs du bord de mer mais, avant tout, il permet à ceux qui s'y adonnent d'entraîner leurs corps et de maîtriser des techniques et tactiques spécifiques.

- 1.01 Tous les articles des Chapitres B, C et D s'appliquent aussi au Lancer de Poids de Mer, y comprises les références spécifiques qu'ils contiennent.

2.0 CATÉGORIES DE POIDS

Dans toutes les compétitions de Lancer de Poids de Mer conformément au Règlement Général il y a 4 catégories de poids à savoir 100, 125, 150 et 175 gr, et le moule des plombs doit être approuvé par le Comité Technique de la FIPS/M

- 2.01 Toutes les compétitions doivent se dérouler sur 4 journées (une journée de compétition pour chaque catégorie de poids).
- 2.02 Une journée de réserve peut-être prévue après la fin de la compétition si cela s'avère nécessaire en raison de mauvaises conditions météorologiques.
- 2.03 Il est indispensable d'avoir une journée ou une demi-journée pour l'entraînement officiel avant le commencement de la compétition.
- 2.04 Chaque membre des Equipes Nationales doit lancer dans les 4 catégories de poids.
- 2.05 L'ordre des lancers des poids pour chaque journée de compétition est définie comme suit :
1ère journée 175g, 2ème journée 150g, 3ème journée 125g, 4ème journée 100g.
- 2.06 Tous les lanceurs ont droit à 4 essais (lancers) au moins pour chaque catégorie de poids. Le nombre des essais (lancers) est défini, en fonction du nombre de participants, comme suit :

- 2.07 Pour un nombre de participants inférieur ou égal à 60, les lanceurs sont répartis en 2 groupes de 30 lanceurs, avec 6 essais de lancer chacun.
- 2.08 Pour un nombre de participants entre 61 et 75, les lanceurs sont répartis en 3 groupes de 25 lanceurs, avec 5 essais de lancer chacun.
- 2.09 Pour un nombre de participants entre 76 et 100 les lanceurs sont répartis en 4 groupes de 25 lanceurs, avec 4 essais de lancer chacun.

Suivant le nombre de participants il est possible d'avoir des groupes de 25 lanceurs minimum et 30 lanceurs maximum et si plus de 100 participants s'inscrivent à la compétition, et en accord avec le Comité Technique de la FIPS/M, les organisateurs seront autorisés à réduire le nombre des participations individuelles.

3.0 LA ZONE

La zone est définie dans le croquis à la page 14.

- 3.01 Le terrain où se trouve cette zone doit permettre une rotation facile et rapide dans toutes les directions de l'axe de la zone afin d'assurer les meilleures conditions de lancer notamment en fonction du vent.
- 3.02 La rotation de la zone ne pourra être effectuée que lorsque tous les lanceurs auront fini l'essai de lancer en cours.
- 3.03 Il doit y avoir au moins 6 drapeaux délimitant la zone, (3 de chaque côté) et 3 au milieu (ceux délimitant la zone sont de couleur différente de ceux qui marquent le milieu de la zone) pour un total de neuf (9) drapeaux.

4.0 LES CANNES

Toutes les cannes du commerce sont autorisées.

La longueur des cannes est illimitée et elles doivent avoir au moins trois anneaux et un anneau de scion et le fil doit passer par tous les anneaux.

5.0 LES MOULINETS

Tous les moulinets du commerce sont autorisés.

Chaque participant peut utiliser le moulinet de son choix.

Au Championnat du Monde il n'y aura ni catégories ni classement distincts selon le type de moulinet.

6.0 LIGNES ET ARRACHÉS

6.01 Le corps de ligne doit être en monofilament d'au moins :

- 25/100ème mm pour les poids de 100 g,
- 28/100ème mm pour les poids de 125 g,
- 31/100ème mm pour les poids de 150 g,
- 35/100ème mm pour les poids de 175 g.

6.02 La ligne doit être circulaire et de diamètre constant.

- 6.03 L'arraché doit être en monofilament.
- 6.04 Le fil doit être obligatoirement en nylon fluorescent.
- 6.05 L'arraché doit être de :
- 65/100ème mm pour les poids de 100g et 125g,
 - 75/100ème mm pour les poids de 150g et 175g.
- 6.06 L'arraché doit être enroulé au moins 8 fois autour de la bobine avant l'essai de lancer et doit être de longueur continue.
- 6.07 Les lignes des participants seront contrôlées avec les micromètres officiels du jury, qui doivent être approuvés par le Comité Technique de la FIPS/M.
- 6.08 Toutes les mesures seront effectuées avec deux (2) micromètres, les micromètres officiels du jury, et pour tous les participants.
- 6.09 Au moins 2 mesures des lignes doivent être effectuées comme suit : 1ère mesure avant l'essai de lancer du participant, 2ème mesure n'importe où dans la zone. Ceci n'exclut pas la possibilité de mesurer la ligne à d'autres endroits si le jury le décide mais, dans ce cas, la mesure doit être effectuée pour l'ensemble des participants sans exception.
- 6.10 Si le diamètre mesuré est inférieur aux valeurs de référence on procédera de la manière suivante : Contrôle du diamètre en trois points différents de la ligne. Si une seule mesure correspond aux valeurs de référence le lancer est valide.
- 6.11 Si les trois mesures sont inférieures au diamètre de référence, avec une tolérance entre 5/1000ème et 1/1000ème de mm, le lancer est nul.
- 6.12 Si les mesures de la ligne sont en dessous de la tolérance de 1/1000ème de mm, le concurrent sera disqualifié seulement pour la catégorie de poids en question.
- 6.13 Si la ligne présente plusieurs parties de nylon de diamètres différents et en dessous de la valeur de référence cela entraîne la disqualification du concurrent de la compétition.

7.0 LES PLOMBS

- 7.01 Les plombs seront fournis par les organisateurs, et les matrices devront être certifiées par le Comité Technique de la FIPS/M.
- 7.02 Tous les plombs de la compétition doivent avoir le même poids par catégorie et seule une marge de tolérance de 3% est admise.
- 7.03 Les plombs doivent être remis aux participants, juste avant le commencement de chaque journée de compétition, pour la catégorie de poids respective.
- 7.04 Les plombs doivent être de couleur fluorescente, différente pour chaque catégorie. En aucun cas les organisateurs ne devront dévoiler la couleur des plombs de chaque catégorie avant de les remettre aux participants.

- 7.05 Chaque plomb doit porter le numéro du participant à qui il est remis.
- 7.06 Chaque participant recevra deux plombs pour chaque catégorie de lancer.
- 7.07 Chaque participant utilisera uniquement les deux plombs qui lui auront été remis par l'organisateur. En cas de « crack-off », il devra retrouver son plomb et il ne lui sera donné un troisième plomb que si la direction de la compétition le juge nécessaire.
- 7.08 Le plomb est fixé à l'arraché par un connecteur ou split ring fourni par les organisateurs.

8.0 L'AIRE DE LANCER

Le lancer est exécuté à partir d'une zone spéciale, dont les contours sont délimités sur le dessin, appelée « aire de lancer ».

- 8.01 L'aire de lancer doit mesurer 3,50m (longueur), fermée en toute sécurité dans les deux côtés mais ouverte à l'arrière. Elle doit être une continuité naturelle du terrain et doit être en bon état afin de permettre aux lanceurs droitiers ou gauchers d'effectuer un lancer sans entraves pour chacun des styles acceptés.
- 8.02 L'aire de lancer est délimitée par une poutre de 3,50 mètres de long et de 10 cm de haut, faite dans un matériau qui ne présente aucun risque de blessure pour le lanceur.
- 8.03 Le lanceur fera son lancer uniquement à partir de l'aire de lancer. Si le lanceur fait son essai en dehors des limites de l'aire de lancer pour quelque raison que ce soit, cela entraînera la non validité de son essai et celui-ci ne sera pas mesuré.
- 8.04 Tous les lancers doivent être effectués avec des conditions de vent favorables, notamment la direction du vent doit être dans le dos du lanceur et vers les limites extérieures de la zone.
- 8.05 Le Jury demandera la modification de l'axe de la zone en fonction de la direction du vent, Dans ce cas les organisateurs feront le nécessaire pour effectuer les arrangements nécessaires pour permettre cela.
- 8.06 La direction de la zone ne pourra être modifiée qu'après que tous les groupes aient fini un nombre égal d'essais de lancer. Dans tous les cas, il est interdit de changer la direction du terrain s'il ne reste qu'un lancer final. Par conséquent, le dernier changement de la direction du terrain peut être fait quand il reste deux derniers lancers, après la décision de la majorité des capitaines. Chaque nation n'a qu'un vote quel que soit le nombre de ses équipes participantes ou si la nation ne participe qu'à la catégorie individuelle.
- 8.07 Le lanceur restera dans l'aire de lancer jusqu'à ce que son plomb ait atterri sur la zone. Ensuite il posera sa canne dans l'endroit aménagé à cet effet et dont l'emplacement est indiqué sur le dessin, afin d'être prêt pour l'action de récupération de la ligne sans gêner les autres participants avant ou après lui.

- 8.08 Chaque lancer doit être fait à deux mains.
- 8.09 A partir du moment où le lanceur entre dans l'aire de lancer, il dispose d'une (1) minute pour effectuer son lancer. Ce délai écoulé, la direction de la compétition demandera au lanceur de quitter l'aire de lancer immédiatement et annulera son essai, lequel comptera cependant comme un essai.

Le décompte d'une minute pour un lancer se fera à partir de l'entrée du compétiteur dans l'aire de lancement et le départ effectif du lancer

9.0 STYLES DE LANCER – VALIDITE

Les styles de lancer suivants sont acceptés :

- PENDULUM
- OVERHEAD
- BACK-CAST
- OF THE GROUND. (O.T.G.)

Tout autre style de lancer pourrait être autorisé sur décision du Comité Technique de la FIPS/M, pour des raisons de sécurité notamment. Dans tous les cas, une seule rotation à 360° est permise.

- 9.01 Pour qu'un essai soit considéré valide, le plomb doit atterrir à l'intérieur des limites de la zone. Si le plomb atterrit à l'extérieur des limites de cette zone, le lancer sera nul mais comptera comme un lancer.
- 9.02 En cas de rupture du fil pendant le lancer, le lancer sera déclaré nul mais comptera comme un lancer.
- 9.03 En cas de rupture de la canne, le lancer est valide.
- 9.04 Le lanceur est l'unique responsable des ruptures de sa ligne pendant le lancer ou l'action de récupération.
- 9.05 S'il est prouvé qu'un lanceur a provoqué intentionnellement la rupture de la ligne d'un autre lanceur, l'essai de lancer du lanceur avec la ligne rompue sera valide et le lanceur qui a intentionnellement provoqué la rupture de la ligne sera disqualifié pour la catégorie de poids en cours.
- 9.06 Si la rupture de la ligne d'un lanceur est provoquée par une tierce personne (extérieure) ce lancer est valide.
- 9.07 Si un lanceur provoque la rupture de la ligne d'un autre lanceur de manière manifestement involontaire, il sera considéré comme une personne tierce et le lancer sera valide.
- 9.08 Tout incident de « crack-off » sera noté par la direction de la compétition et le lanceur qui a subi le « crack-off » trouvera le plomb avec sa ligne. Lors de la récupération de la ligne, le lanceur qui a subi le « crack-off » suivra les autres lanceurs marchant A L'EXTERIEUR de la zone et cherchera son plomb et sa ligne. Si cela est impossible, il continuera sa compétition avec son plomb de réserve après en avoir avisé le jury et obtenu la permission de le faire.

- 9.09 Si, lors d'un lancer à partir de l'aire de lancer, un plomb touche le sol à l'extérieur de la zone de lancement alors que la ligne n'est pas du tout déroulée le lanceur peut refaire le lancer.
- 9.10 Si le plomb touche le sol à l'intérieur de la zone, le lancer sera nul mais comptera comme un lancer, même si la ligne n'a pas été déroulée du tout.

10.0 PROCEDURE DE LANCER

Le Jury devra informer tous les participants avant le début de la compétition, que lorsque le lanceur se trouve dans l'aire de lancer et se prépare pour son lancer, qu'il doit y avoir un silence total afin de lui permettre de se concentrer.

- 10.01 Dès le commencement de la compétition, tous les participants devront porter le numéro de leur ordre de participation et prendre place dans l'ordre, dans la zone spécifiquement délimitée par les organisateurs. Tout lanceur qui manquera de se présenter dans l'ordre à temps verra son lancer en question annulé, lequel comptera pourtant comme un lancer. Aucun changement d'ordre n'est permis, pour aucune raison que ce soit.
- 10.02 Toute moquerie ou impolitesse pendant l'essai d'un lanceur, soit par le lanceur lui-même soit par un autre lanceur, est interdite. Si la moquerie est faite par le lanceur lui-même, son essai sera annulé mais comptera comme un lancer. Si la moquerie est faite par un autre lanceur, un avertissement lui sera adressé et qui sera noté dans le rapport officiel du Jury et enregistré de concert avec la FIPS/M.
- 10.03 Dès qu'un lanceur posera sa canne (dans l'ordre) dans la zone réservée à cet effet, il doit se préparer pour l'action de récupération de la ligne, c'est pourquoi cette zone doit être à une distance de sécurité de l'aire de lancer pour que les autres lanceurs continuent leurs essais.
- 10.04 Au moment où le dernier lanceur de chaque groupe aura fini son essai de lancer, il doit se préparer pour la récupération de la ligne, action qu'il doit commencer dans un délai de 3 minutes après que le dernier lanceur de chaque groupe ait effectué son lancer.

11.0 PRISE DE MESURE DES LANCERS

Les lancers sont mesurés en mètres et en centimètres.

- 11.01 Les lancers sont mesurés de la manière suivante :
- Tous les lanceurs se tiennent en ligne droite en tenant leurs cannes, prêts à commencer l'action de récupération de la ligne.
- 11.02 Deux membres de la direction de la compétition doivent se tenir à gauche et à droite des lanceurs.
- 11.03 Deux autres membres de la direction de la compétition doivent se tenir strictement derrière le fil du lanceur.

- 11.04 Les capitaines des équipes et la direction de la compétition peuvent aider les lanceurs ayant des problèmes lors de la procédure de récupération de la ligne, par exemple en cas de ligne emmêlée ou prise dans les herbes.
- 11.05 Si le capitaine d'équipe est également un lanceur participant à la compétition dans le groupe en question, il sera remplacé par un autre lanceur de son équipe comme il sera décidé lors de la réunion des capitaines.
- 11.06 Aucune autre personne ne suivra les lanceurs dans la zone pendant la prise de mesure, le Jury International de la Compétition en aura la responsabilité.
- 11.07 Les lanceurs commenceront l'action de récupération de la ligne seulement après avoir entendu le mot « GO » par le responsable de la direction de la compétition, qui aura la responsabilité de prononcer le mot dès qu'il jugera que tout est prêt conformément au présent règlement.
- 11.08 Quand un lanceur s'approche de son plomb, toute la longueur de l'arraché doit être à l'extérieur des anneaux de sa canne et le lanceur devra rester sur place, du côté de la zone de lancement par rapport au plomb, sans s'approcher davantage de celui-ci. Dans le cas contraire son lancer ne sera pas mesuré, sera nul mais comptera comme un lancer.

12.0 POUVOIRS DE LA DIRECTION DE LA COMPETITION DURANT LA PRISE DE MESURE DU LANCER

- 12.01 Les membres de la direction à gauche et à droite de la file des lanceurs avancent A L'EXTERIEUR des limites de la zone et placent un repère à tout plomb qu'ils retrouvent A L'EXTERIEUR des susdites limites, tout en notant le numéro du plomb EN LA PRESENCE DU LANCEUR.
- 12.02 Ces deux membres de la direction sont également responsables de la mesure de l'épaisseur de la ligne au moins une fois durant la procédure, comme il est décrit dans un article précédant du présent règlement.
- 12.03 Les membres de la direction de la compétition qui suivent les lanceurs ont la responsabilité de surveiller leur conduite générale, qui doit être conforme au présent règlement.
- 12.04 Les lanceurs doivent se conformer aux indications de la direction.
- 12.05 Les capitaines qui ne font qu'observer les lanceurs de leur équipe et les autres ne sont pas habilités pour intervenir dans la procédure de prise de mesure des lancers sauf s'ils souhaitent faire une objection pour prise de mesure inappropriée. Ils ne sont considérés que comme des simples observateurs.
- 12.06 La prise de mesure des lancers est faite UNIQUEMENT à l'aide d'un appareil électronique numérique spécial.
- 12.07 Au moins deux personnes sont responsables de cette action, ci-après dénommés opérateurs.

- 12.08 Dès que les lanceurs commencent à embobiner leurs lignes, la personne qui manie l'appareil le placera à l'emplacement prévu à cet effet dans la zone, proprement délimité, où les mesures seront prises.
- 12.09 Les autres personnes, responsables pour communiquer la mesure à la première, poseront le repère à l'endroit où se trouve le plomb du lanceur, le posant dans le même trou que le plomb DE MANIERE STABLE sans tenir dans la main.
- 12.10 Tous les opérateurs des appareils de mesure doivent OBLIGATOIREMENT être en intercommunication.
- 12.11 A côté de l'opérateur de l'appareil, il doit y avoir un représentant de la FIPS/M ainsi qu'au moins 2 personnes enregistrant les mesures, une personne du pays organisateur et une autre IMPERATIVEMENT d'un autre pays. Ces deux personnes, qui peuvent être capitaines d'équipe, doivent être désignées lors de la réunion des capitaines. Celles-ci ne pourront en aucun cas être des Capitaines qui soient aussi lanceur participant à la compétition
- 12.12 S'il n'y a pas de capitaine qui ne soit pas un lanceur participant à la compétition, l'un ou les deux membres seront désignés par les organisateurs, et acceptés sans réserve par tous les capitaines.
- 12.13 Les capitaines d'équipes peuvent se tenir dans une zone spéciale derrière l'opérateur de l'appareil afin de surveiller et enregistrer les mesures.
- 12.14 En commençant l'enregistrement de la mesure, l'opérateur annonce à voix haute et claire le numéro du lanceur qui est mesuré, et en aucun cas son nom ou son pays.
- 12.15 L'opérateur maniant l'appareil de mesure répète le numéro du lanceur à voix haute et claire pour confirmation. Le membre mandaté pour l'enregistrement des mesures répète le numéro du lanceur (et non pas son nom ou son pays) dans les deux langues officielles de la FIPS/M (anglais et français).
- 12.16 Après cela, l'opérateur qui prend la mesure l'annonce à voix haute et claire afin que TOUS l'entendent.
- 12.17 Le représentant des organisateurs enregistre le résultat de la mesure sur une feuille spéciale contenant tous les numéros des lanceurs mais ni leurs noms ni leurs pays.
- 12.18 Le représentant des organisateurs répète en intercommunication le résultat de la mesure dans les deux langues officielles de la FIPS/M, pour que le lanceur concerné l'entende.
- 12.19 Dès que le lancer est mesuré, le lanceur doit immédiatement sortir des limites de la zone pour revenir à l'aire d'attente qui lui est réservée
- 12.20 La même chose est valable pour toutes les personnes qui sont autorisées à être dans la zone.

- 12.21 Il est interdit, à toute personne de se tenir au côté du lanceur pendant la prise de mesure, à l'exception d'au moins un membre de la direction et du capitaine du lanceur.
- 12.22 Tous les membres impliqués dans la prise de mesure, y compris les lanceurs et leurs capitaines, respecteront un silence complet afin de permettre à TOUS d'entendre les mesures clairement, surtout les personnes responsables de l'enregistrement des résultats.
- 12.23 Si les capitaines observant entravent la procédure de prise de mesure, ils seront expulsés de la zone par ordre du représentant de la FIPS/M.
- 12.24 Dès que l'enregistrement de toutes les mesures est terminé, la personne qui a la responsabilité de noter les mesures à côté des numéros sur la feuille spéciale, notera aussi les résultats des lanceurs sur un tableau de grande taille où seront inscrits le nom du lanceur, son numéro, son pays et l'équipe qu'il représente ou le fait qu'il fait partie de la catégorie des participants individuels.
- 12.25 Ce tableau doit se trouver dans un emplacement (à l'extérieur des zones de sécurité afin qu'il n'entrave pas la procédure de la compétition) qui permette aux capitaines des équipes de transcrire les résultats dans les mêmes feuilles spéciales fournies par les organisateurs, et aux lanceurs de prendre note de leur performance personnelle ainsi que de la performance des autres lanceurs.

13.0 PARTICIPATIONS

Tous les pays membres de la FIPS/M ont le droit de participer au Championnat du Monde de Lancer de Poids de Mer.

- 13.01 Le nombre total maximum de participants ne devra dépasser pas les cent (100).
- 13.02 Les nations ont la priorité absolue de participer, même s'ils participent seulement pour la catégorie individuelle. En principe chaque pays a le droit de participer avec une (1) équipe de cinq (5) participants ou une équipe de quatre (4) participants.
- 13.03 Après cela, en fonction du nombre des pays participant et à condition que le nombre des participants soit inférieur à cent (100), chaque pays a le droit de participer avec une deuxième équipe de cinq (5) ou de quatre (4) participants et ensuite, toujours à condition que le nombre des participants soit inférieur à cent (100), chaque pays a le droit de participer avec un nombre maximum de trois (3) participants individuels pour la catégorie des indépendants.
- 13.04 Si, alors que la catégorie des individuels est complétée, le nombre total des compétiteurs est toujours inférieur à cent (100), et seulement dans ce cas, il peut être autorisé à des pays invités de participer, conformément au Règlement Général de la FIPS/M, strictement dans la catégorie des individuels.
- 13.05 Chaque pays déclarera le nombre total des lanceurs participant au plus tard 4 mois avant la date annoncée du Championnat du Monde.

- 13.06 Les organisateurs informeront tous les pays participant sur le nombre final des lanceurs pour la catégorie des individuels qui sont acceptés au Championnat du Monde au plus tard 3 mois avant la date annoncée du Championnat du Monde.
- 13.07 Le nombre final de participants pour chaque pays est déterminé avec le consentement de la FIPS/M conformément aux dispositions des articles ci-dessus.
- 13.08 Chaque pays participant déterminera de manière définitive son Equipe Nationale et les lanceurs de la catégorie des individuels au plus tard deux (2) mois avant la date prévue pour le Championnat du Monde.
- 13.09 Les lanceurs qui font partie des Equipes Nationales doivent concourir dans toutes les catégories de poids.
- 13.10 Les lanceurs participant dans la catégorie des individuels ont le droit de concourir dans l'une ou l'autre des 4 catégories de poids voire dans toutes les catégories.

14.0 CLASSEMENT – TROPHEES

Le Championnat du Monde de Lancer de Poids de Mer comprend les classements suivants :

14.01 CLASSEMENT DES EQUIPES NATIONALES

- 14.01.00 Le classement journalier par catégorie de poids est donné en additionnant les 4 meilleurs lancers parmi les 5 membres de l'équipe nationale
- 14.01.01 Le classement final des équipes est fait en additionnant les classements/points journaliers.
- 14.01.02 En cas d'égalité dans le classement journalier des équipes, l'équipe qui a obtenu le meilleur classement individuel journalier sera classée devant l'autre.
- 14.01.03 En cas d'égalité dans le classement final des équipes, l'équipe qui a obtenu le moins de lancers nuls passe devant.
- 14.01.04 S'il y a toujours égalité alors les deux équipes partagent la même place et dans ce cas la place immédiatement suivante reste vacante.
- 14.01.05 En cas de disqualification d'un (1) compétiteur parmi les cinq (5) compétiteurs d'une équipe, cela n'entraînera pas la disqualification de l'équipe.
- 14.01.06 En cas de disqualification de deux (2) compétiteurs parmi les cinq (5) compétiteurs d'une équipe, cela entraînera la disqualification de l'équipe mais uniquement pour le classement des équipes.
- 14.01.07 Pour le classement des équipes les médailles (or, argent, bronze) de la FIPS/M sont attribuées à la 1ère, 2ème et 3ème place

respectivement et les trophées des organisateurs pourront être attribués à la 4ème, 5ème et 6ème place

- 14.01.08 Les susdites médailles et trophées sont remis à tous les membres de l'équipe y compris à leur capitaine (5 lanceurs + 1 capitaines = 6).

14.02 CLASSEMENT INDIVIDUEL POUR CHAQUE CATEGORIE DE POIDS DE MER

100, 125, 150 et 175g

- 14.02.00 Pour le classement final individuel par catégories de Poids il sera attribué aux trois premiers un diplôme par la FIPS-M, certifiant leur classement. Des trophées des organisateurs pourront être attribuées aux meilleurs classés.

- 14.02.01 En cas d'égalité c'est le deuxième meilleur lancer de ce lanceur qui est pris en compte et ainsi de suite.

14.03 CLASSEMENT INDIVIDUEL FINAL TOUTES CATEGORIES DE POIDS DE MER

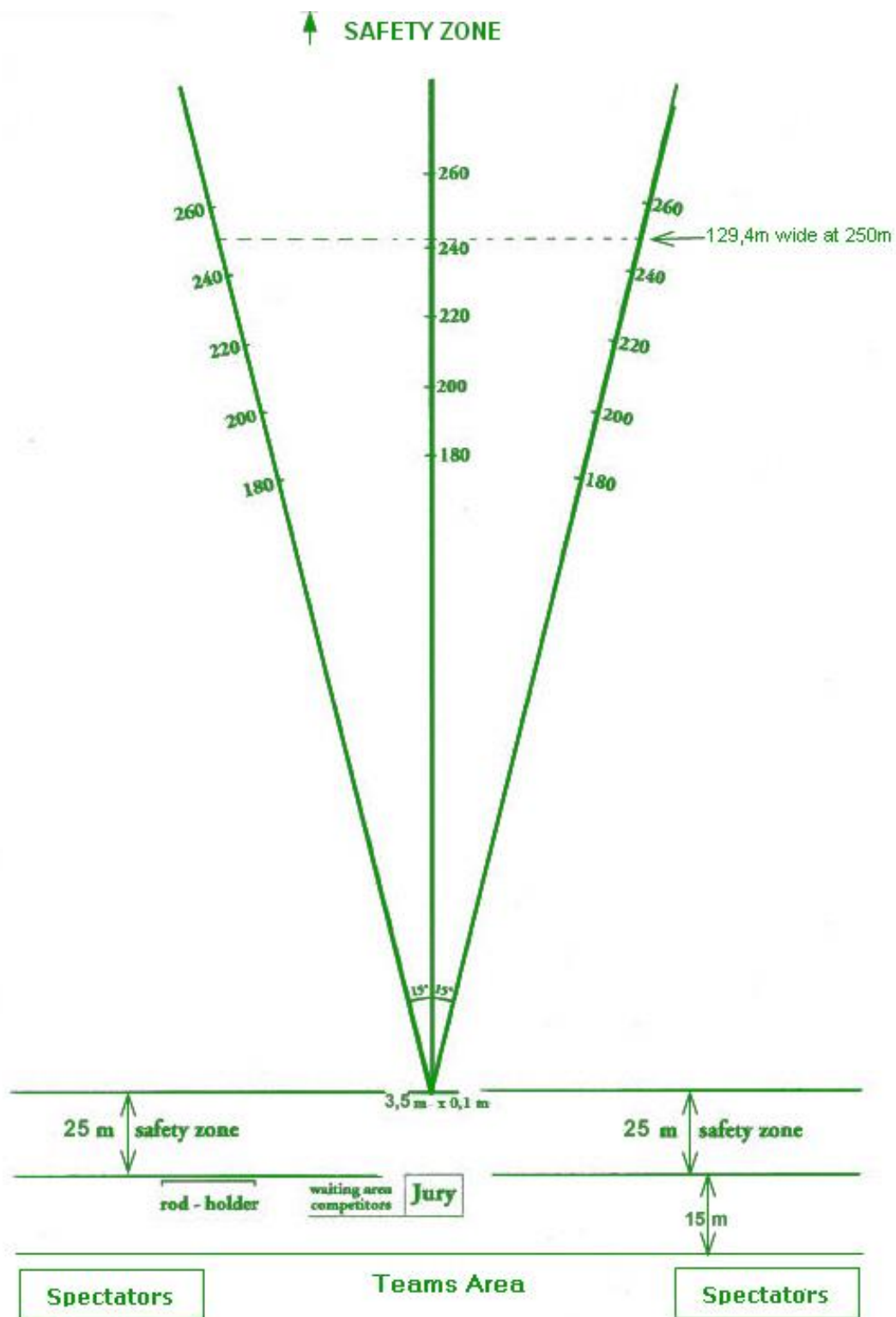
100, 125, 150 et 175g

- 14.03.00 Le classement individuel final pour les quatre catégories de poids de mer est obtenu en additionnant la meilleure performance (en mètres) dans chaque catégorie.

- 14.03.01 En cas d'égalité c'est le second meilleur essai du lanceur qui est pris en compte et ainsi de suite.

- 14.03.02 Pour le classement général individuel pour les quatre catégories les médailles (or, argent, bronze) de la FIPS/M sont attribuées à la 1ère, 2ème et 3ème place respectivement et les trophées des organisateurs pourront être attribués à la 4ème, 5ème et 6ème place.

15.0 SCHEMA DE L'AIRE DE LANCER



16.0 TIRAGE AU SORT POUR LE LANCER POIDS DE MER

16.01 01 Le tirage au sort pour chacune des 4 catégories de poids, aura lieu un jour avant le début de la 1ère journée de compétition, afin que tous les lanceurs sachent dans quel ordre ils participeront.

16.02 Si le tirage se fait manuellement, le capitaine tire au sort l'ordre de lancer pour tous les membres de son équipe et ceci pour chaque catégorie de poids. Pour les individuels le représentant de la nation concernée fera le tirage au sort

16.03 Modalités du tirage au sort

- Tout d'abord, tirage au sort de l'ordre dans lequel les nations par le biais de leurs capitaines procéderont au tirage au sort de leurs compétiteurs ainsi que pour les compétiteurs individuels. Dans le cas où une nation présenterait deux équipes, il y aura lieu de faire en sorte d'avoir pour ce tirage une différenciation comme par exemple Espagne 1 et Espagne 2.
- Ensuite dans l'ordre de tirage des nations, chaque capitaine ou le représentant de la nation pour les individuels tireront un compétiteur de leur équipe pour obtenir le numéro de passage qui commencera à 1 jusqu'à X (X étant le nombre total de compétiteurs engagés)
- Après que tous les capitaines et représentants pour les individuels auront tiré au sort un premier compétiteur ils procéderont de la même manière pour tirer au sort le deuxième compétiteur et ainsi de suite jusqu'à la fin.

EXEMPLE :

Il y a 10 nations de 5 compétiteurs présentes, dont une nation avec 2 équipes l'Espagne et 3 compétiteurs individuels.

L'organisateur mettra en place 11 boîtes au nom de chaque nation avec la mention « Equipe » et 1 boîte pour les « Individuels » dans lesquelles seront introduit les références des compétiteurs de chaque nations et des individuels c'est-à-dire Nom, Prénom et N° Dossard.

Ces boîtes seront disposées dans l'ordre de passage des nations défini en A.

Exemple de procédure du tirage au sort : Les Nations tirées sont dans l'ordre Espagne1-France-Allemagne-Italie-Portugal-Irlande-Espagne2-Grèce-Angleterre-Hollande-Belgique.

- Première série. Le premier compétiteur de l'Espagne1 tiré par son capitaine aura le n°1, le premier compétiteur de la France tiré par son capitaine aura le n°2, et ainsi de suite jusqu'au n° 11. Ensuite le premier tiré au sort des « individuels » aura le n°12.
- Deuxième série. Le deuxième compétiteur de l'Espagne1 tiré par son capitaine aura le n°13, le deuxième compétiteur de la France tiré par son capitaine aura le n°14 et ainsi de suite jusqu'au n° 23. Ensuite le deuxième tiré au sort des « individuels » aura le n° 24
- Les séries suivantes seront tirées de la même manière jusqu'au dernier compétiteur.